

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 207

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FOURNITURE DE CHOCOLATS POUR LES AINES DE CARCASSONNE

**Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles
L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**

Considérant les besoins spécifiques déterminés en matière d'achat de boîtes de chocolats dans la perspective de leur remise, à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021, aux aînés de Carcassonne âgés de 70 ans et plus résidant à Carcassonne,

Considérant le montant maximum imparti par boîte de chocolat arrêté à 7.73 € HT et le nombre prévisionnel de boîtes nécessaires fixé à 7100,

Vu la mise en concurrence avec publicité initiée par l'insertion d'une publication de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine d'annonces des consultations relatives aux procédures adaptées,

Vu les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la Collectivité pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels et la transmission des offres par voie électronique,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leurs analyses,

Considérant l'avis du 29 juillet 2021 émis par la Commission MAPA, instituée par délibération n° 01 du 16 juillet 2020,

Considérant que les crédits nécessaires à la fourniture des boîtes sont inscrits sur l'imputation 011.60623.520 202006 du budget principal,

Compte tenu de la production par la société retenue des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai donc décidé de conclure un marché à procédure adaptée avec la société **CHOCOLATERIE DE MARLIEU** qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **51 830.00 € HT** correspondant à la fourniture de 7100 boîtes de chocolats.

Carcassonne, le ...3.1. AOUT. 2021.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210831-decision21207-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2021

Affichage : 31/08/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT



Le Maire,
Gérard LARRAT

